

Fiche d'information

## Réaménagement de la Rue des Prés Est (Place des Pianos – Rue de Madretsch)

État du projet: en préparation

Catégorie: **Projet de construction, nouvelle construction/  
réaménagement**  
Phase: **Etude du projet**

Horizon de mise en œuvre\*:  
**Début des travaux: 2026**  
**Durée prévue des travaux: 3 ans**  
\*Etat 2023

### Objectifs

- Gain de sécurité pour les cyclistes
- Ralentissement du trafic

### Budget (estimation des coûts de réalisation)

Coûts totaux CHF 0.5 mio  
Subventions (env. 40%) CHF 0.2 mio  
Part de la Ville de Bienne: CHF 0.3 mio

### Direction de projet

Ville de Bienne, Département des infrastructures

### Élaboré avec

les groupes d'intérêts comme par exemple:  
Habitantes et habitants du quartier, commerces et industrie  
Guilde Madretsch Nord et InfoQuartier Madretsch

### Affiliation

Projet principal : Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur l'axe sud

### Type d'implication de la population: Information

Pas de procédure de participation.  
Information sur le réaménagement prévu et les éventuels inconvénients pendant les travaux

Le contournement Est de l'A5 a contribué à transférer une partie du trafic individuel motorisé sur l'autoroute et à désengorger la ville en termes de circulation. Les mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) permettent maintenant d'effectuer des ajustements ciblés et d'augmenter l'attractivité de l'espace de vie urbain, des transports publics, du trafic vélo et de la mobilité piétonne. Les réflexions pertinentes et les mesures concrètes prévues pour le tronçon de la rue des Prés Est sont brièvement présentées ci-dessous.

**Le tronçon de la rue des Prés Est se caractérise par une utilisation mixte d'habitations et de commerces. Des mesures ciblées doivent permettre de modérer le trafic tout en augmentant la sécurité pour les cyclistes.**

### Objectif, but et pesée des intérêts

#### Optimisation du régime de vitesse

Le tronçon de la rue des Prés Est est flanqué d'immeubles d'habitation sur son côté sud et de bâtiments commerciaux de grands volumes sur son côté nord. De par sa fonction, la rue des Prés Est est, sur ce tronçon, une rue de quartier avec un volume de trafic élevé. Afin de tenir compte des besoins de sécurité du trafic cycliste, une vitesse de circulation de 30 km/h sera introduite sur la chaussée étroite existante, ce qui favorisera la cohabitation déjà existence des différents usagers et usagères de la route et augmentera la sécurité pour tous.

## **Réflexions et décisions sur la configuration du site**

### **Habitat et commerce**

Du côté sud de la rue des Prés Est, ce sont les lotissements d'immeubles qui dominent, alors qu'au nord de la chaussée, les constructions sont dédiées à la vie professionnelle et présentent un caractère plutôt industriel. Les surfaces devant les bâtiments industriels sont surtout réservées au stationnement et sont en partie végétalisées. De l'autre côté, se trouvent des bandes avec des places de stationnement publiques (zone bleue). En raison de l'utilisation intensive (artisanat et habitat) de ce tronçon et de l'objectif de maintenir une offre de stationnement proportionnée, les possibilités d'aménagement sont faibles, raison pour laquelle il est renoncé à ce stade du projet à toute intervention au niveau de l'amélioration de la qualité urbanistique et paysagère.

## **Réflexions et décisions relatives à l'écologie/au climat**

### **Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique**

Afin de relever les défis du changement climatique, la Ville de Bienne s'efforce d'accroître la résilience de l'écosystème urbains et développe des mesures visant à promouvoir le climat urbain.

Sur le tronçon de la rue des Prés Est, il est donc prévu de planter des arbres supplémentaires le long de la chaussée. Les arbres fournissent de l'ombre, permettent l'évaporation de l'eau par leurs feuilles et constituent un habitat idéal pour différentes espèces animales.

## **Réflexions et décisions sur la sécurité routière**

### **Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon**

La sécurité de tous les usagers et usagères de la route doit être améliorée dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC). Les piétonnes et les piétons ainsi que les cyclistes sont particulièrement exposés et vulnérables à l'intérieur des localités. Leurs intérêts doivent donc être pris en compte dans les mesures de planification et d'exploitation. Afin de concilier de manière optimale les différents besoins en matière de sécurité routière, la Ville de Bienne prévoit donc des mesures adaptées à chaque tronçon.

Sur le tronçon de la rue des Prés Est, le gain de sécurité pour le trafic cycliste joue un rôle central relatif à la réduction de vitesse de circulation visée de 50 à 30 km/h. Cette mesure permet d'augmenter aussi bien la sécurité objective que le sentiment subjectif de sécurité des cyclistes.

## **Réflexions et décisions sur le trafic**

### **Types de routes adaptés aux exigences respectives**

Dans l'espace urbain, les exigences requises pour les différents tronçons de route/rue sont différentes. La Ville de Bienne a donc procédé à leur classification en fonction de leurs dimensions, fonctionnalités et espaces. Elle a ensuite, sur cette base, attribué à chaque tronçon MaC une typologie de route/rue appropriée.

Sur ce tronçon, la rue des Prés se caractérise avant tout par son caractère de rue de quartier, c'est pourquoi un régime de vitesse uniforme est envisagé et avec lequel les piétonnes et les piétons sont autorisés à traverser la route à l'endroit de leur choix.

En raison de cette combinaison de fonctions et de l'espace limité disponible pour les voies de circulation, la chaussée étroite existante sera maintenue mais en combinaison avec un régime de vitesse de circulation abaissé à 30 km/h. Cette mesure doit favoriser la cohabitation entre des différents usagers et usagères de la route et augmenter leur sécurité respective, en particulier celle des cyclistes. De plus, des bandes cyclables sont prévues aux deux extrémités du tronçon pour favoriser leur engagement dans les carrefours.

## Réflexions et décisions sur la pesée des intérêts

### Prise en compte des différents besoins et intérêts d'utilisation

Lors de la construction ou du réaménagement de l'espace urbain, les intérêts des différents groupes d'usagères et d'usagers doivent toujours être pris en compte : Même si la priorité est donnée aux transports publics, la fluidité du trafic individuel motorisé (TIM) doit être garantie. De même, l'infrastructure pour les cyclistes et les piétonnes et les piétons doit être développée, mais en prenant en considération la coexistence de tous les usagères et les usagers de la route. Avec les exigences posées par le changement climatique à la vie en ville, de nouveaux défis se posent en matière de plantation, mais aussi de nature et de perméabilité des sols.

Finalement, l'accès des riveraines et des riverains à leurs propriété ainsi qu'aux commerces doit être garanti même après la mise en œuvre des mesures. Lors de la planification de chaque mesure, la Ville de Bienne s'appuie donc toujours sur un consensus aussi large que possible de la population concernée et met en œuvre les mesures qui ont passé avec succès le processus de clarification des différents besoins et intérêts d'utilisation.

### Implication de la population

#### Possibilités de participation

En raison de la faible marge de manœuvre aucune procédure de participation n'est prévue pour le tronçon de la rue des Prés Est. La population sera néanmoins informée en temps voulu du déroulement exact des travaux. Cependant, dans le cadre de la planification détaillée et comme pour tout autre projet, la Ville pourra aussi s'adresser directement aux personnes concernées par des mesures spécifiques, afin de clarifier des détails juridiques de la planification. En outre, la population a toujours la possibilité d'exercer une influence sur le projet par voies politiques ou juridiques officielles.

### Financement / répartition des coûts

La Confédération (OFROU) verse des contributions aux coûts totaux de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) inscrites dans le plan directeur 2012. La part des subventions totales pour les mesures d'accompagnement s'élève à environ 40 % selon le plan directeur. Certaines des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sont intégrées dans le projet d'agglomération Bienne/Lyss et peuvent être cofinancées par la Confédération et le canton à hauteur de 60 % environ.

Le coût total du tronçon de la rue des Prés Est s'élève à environ 0.5 millions de CHF. Environ 40 % de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les cantons.

### Bases juridiques pertinentes

- **National:**
  - Projet d'agglomération Bienne/Lyss
  - Lois sur les routes
- **Cantonal:**
  - Loi sur les constructions (LC)
  - Procédures communales et cantonales d'adoption de plans et d'octroi de permis de construire
- **Régional:**
  - Stratégie Bienne 2030
  - Stratégie climatique 2050
  - Stratégie globale de mobilité de la Ville de Bienne
  - Plan sectoriel Vélo 2035

**Contact**

Ville de Bienne  
Département des infrastructures  
Rue Centrale 49  
2501 Bienne  
032 326 16 51  
www.biel-bienne.ch

**Projets connexes**

- Assainissement des canalisations publiques
- Réaménagement de la rue du Breuil (MaC)
- Réaménagement de la rue de Madretsch est (MaC)

**Se rapporte aux domaines d'activités**

Routes, places, mobilier, végétalisation, éclairage, circulation, trafic, vélos, piétons, transports publics, trafic individuel motorisé (TIM), mobilité (partagée), sécurité